

# Évolutions récentes du marché du travail en Île-de-France

## Spécial Covid

Service études, statistiques, évaluations de la Direccte Ile-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi

- **Fin avril 2020, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A s'établit à 834 090, en hausse de 27,8 % depuis février.**
- **Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C progresse de 6,7 % depuis février (contre +7,1 % en France métropolitaine). Il atteint 1 034 550 fin avril, son niveau le plus haut depuis le début de la série.**
- **La progression provient de la forte baisse des sorties de Pôle emploi, pour des motifs administratifs ou économiques.**
- **Entre le 1er mars et le 31 mai 2020, plus de 287 000 demandes d'activité partielle (DAP) ont été enregistrées par la Direccte d'Île-de-France soit plus de 20% des demandes françaises.**
- **56% des salariés franciliens sont potentiellement couverts par une demande d'activité partielle au 31 mai 2020.**
- **La moitié des salariés concernés par une autorisation ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation pour le mois de mars.**

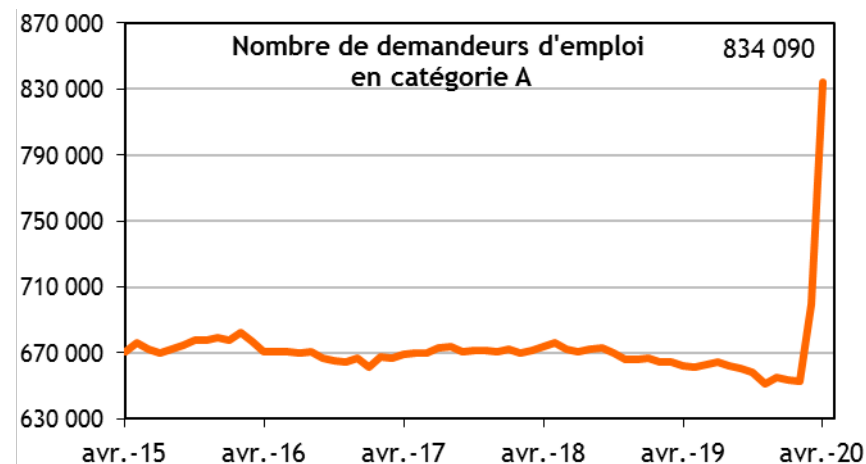
## Augmentation inédite de la demande d'emploi

Fin avril 2020, après un mois et demi de confinement, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et n'ayant exercé aucune activité au cours du mois (catégorie A) s'établit à 834 090 en Île-de-France. Il s'agit du plus haut niveau observé depuis le début du suivi statistique en 1996.

En effet, la crise sanitaire est à l'origine d'une augmentation inédite de la demande d'emploi : +7,2 % (+46 740) en mars en catégorie A, puis +19,3 % (+134 670) en avril, soit +27,8 % depuis février. Cette augmentation affecte toutes les tranches d'âge. Entre février et avril, en catégorie A, elle est de 29,9 % pour les moins de 25 ans, de 29,8 % pour les 25-49 ans et de 22,3 % pour les 50 ans et plus. Elle est plus importante pour les hommes que pour les femmes (+32,2 % contre +23,3 %).

L'augmentation de la demande d'emploi est plus nette au niveau national (+33,0 en France métropolitaine entre février et avril en catégorie A), en particulier pour les plus jeunes (+41,7 %). Elle est en outre inférieure au niveau national dans l'ensemble des départements de la région. Paris (+30,6 %) et la Seine-et-Marne (+29,7 %) sont les plus touchés, tandis que les Hauts-de-Seine connaissent la progression la moins prononcée (+25,3 %).

Les métiers recherchés qui contribuent le plus à l'augmentation de la demande d'emploi sont ceux du secteur des arts et spectacles (très présent en Île-de-France) et, dans une moindre mesure, ceux des secteurs de l'hôtellerie-restauration, du commerce et du bâtiment-travaux publics.



### La demande d'emploi par département

| Données CVS-CJO      | Catégorie A      |                        |                          | Catégories A, B, C |                        |                          |
|----------------------|------------------|------------------------|--------------------------|--------------------|------------------------|--------------------------|
|                      | Effectif         | Évol. avril / mars (%) | Évol. mars / février (%) | Effectif           | Évol. avril / mars (%) | Évol. mars / février (%) |
| Paris                | 164 630          | 20,1                   | 8,7                      | 208 780            | 3,2                    | 3,0                      |
| Seine-et-Marne       | 85 820           | 20,4                   | 7,7                      | 108 770            | 3,7                    | 3,9                      |
| Yvelines             | 80 960           | 18,7                   | 6,6                      | 101 890            | 4,0                    | 3,0                      |
| Essonne              | 75 620           | 21,2                   | 6,8                      | 95 810             | 4,2                    | 3,4                      |
| Hauts-de-Seine       | 98 980           | 17,3                   | 6,8                      | 122 350            | 4,0                    | 2,9                      |
| Seine-St-Denis       | 148 060          | 18,8                   | 6,6                      | 177 160            | 3,3                    | 2,5                      |
| Val-de-Marne         | 91 730           | 18,8                   | 6,6                      | 112 160            | 3,6                    | 2,9                      |
| Val-d'Oise           | 88 290           | 18,9                   | 6,7                      | 107 630            | 3,6                    | 3,2                      |
| <b>Île-de-France</b> | <b>834 090</b>   | <b>19,3</b>            | <b>7,2</b>               | <b>1 034 550</b>   | <b>3,6</b>             | <b>3,0</b>               |
| <b>France métro.</b> | <b>4 315 700</b> | <b>23,7</b>            | <b>7,5</b>               | <b>5 766 800</b>   | <b>3,7</b>             | <b>3,3</b>               |

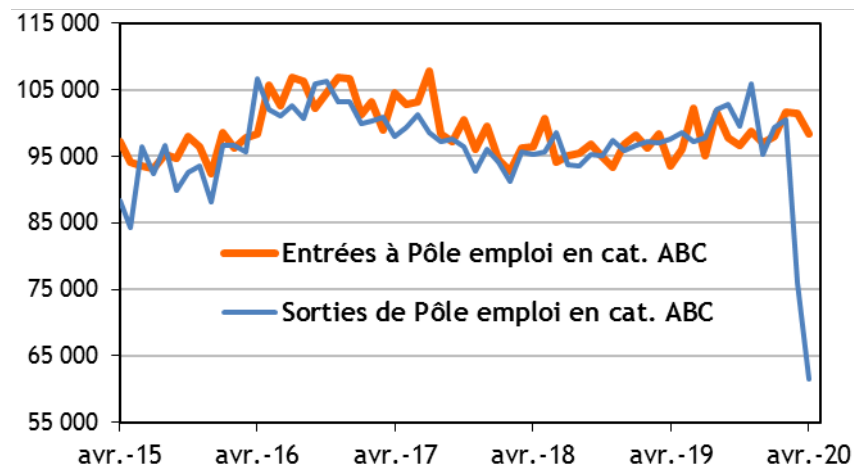
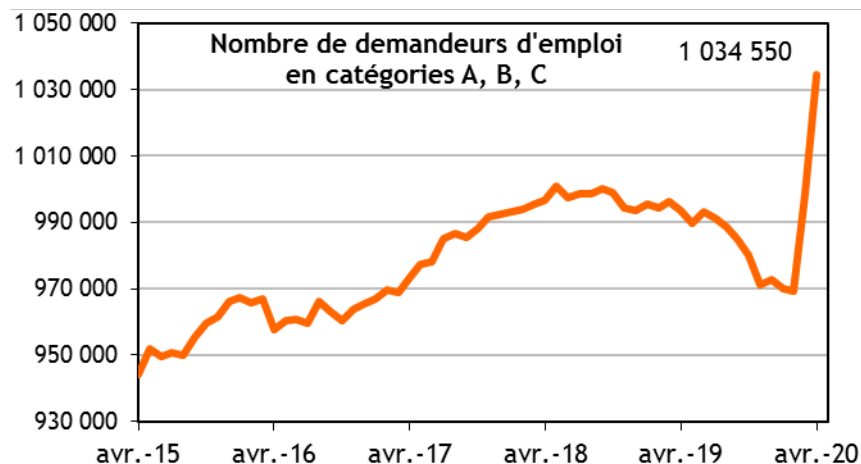
Données CVS-CJO ; Île-de-France ; Source : Pôle emploi-Dares.

La demande d'emploi en activité réduite (catégories B et C) chute de 36,7 % entre février et avril. Les demandeurs d'emploi en catégorie A étaient, en effet, majoritairement des demandeurs en activité réduite le mois précédent et qui ont cessé toute activité ensuite.

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C progresse de 3,0 % (+29 330) en mars, puis de 3,6 % (+35 990) en avril, soit +6,7 % depuis février (contre +7,1 % en France métropolitaine). Il atteint 1 034 550 fin avril, son niveau le plus haut depuis le début de la série.

Cette progression provient d'une forte baisse du nombre de sorties de Pôle emploi (-52 860 entre février et avril, soit -52,6 %). Les sorties pour défaut d'actualisation chutent de 40 %, du fait du prolongement des droits d'indemnisation et de la communication de Pôle emploi auprès des demandeurs pour qu'ils actualisent leur situation mensuelle. Le recul du nombre de reprises d'emploi, déclarées ou non, explique également la baisse globale des sorties.

La diminution du nombre d'inscriptions à Pôle emploi sur la période (-14 040, soit -13,8 %) ne suffit pas à compenser celle des sorties. Elle s'explique notamment par le report des premières entrées sur le marché du travail et par celui des retours d'inactivité d'une partie de la population en période de crise. En revanche, beaucoup de missions d'intérim et de contrats courts n'ont pas été renouvelés.



Données CVS-CJO ; Île-de-France ; Source : Pôle emploi-Dares.

## L'activité partielle depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020

Nombre de demandes d'activité partielle, nombre d'établissements concernés, nombre de salariés concernés et volume d'heures demandées par département depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020

|                      | Nombre de demandes déposées | Nombre d'établissements concernés | Nombre de salariés concernés au 31 mai 2020 | Nombre d'heures demandées |
|----------------------|-----------------------------|-----------------------------------|---|---------------------------|
| Paris                | 100 953                     | 89 952                            | 815 745                                     | 427 722 652               |
| Seine-et-Marne       | 25 002                      | 22 798                            | 237 099                                     | 139 791 996               |
| Yvelines             | 24 848                      | 22 368                            | 269 261                                     | 137 645 450               |
| Essonne              | 21 913                      | 19 333                            | 217 448                                     | 120 910 257               |
| Hauts-de-Seine       | 33 870                      | 30 299                            | 446 949                                     | 203 259 791               |
| Seine-Saint-Denis    | 33 553                      | 29 461                            | 325 543                                     | 165 602 715               |
| Val-de-Marne         | 25 095                      | 22 667                            | 231 203                                     | 110 949 696               |
| Val d'Oise           | 22 087                      | 19 624                            | 185 878                                     | 105 661 005               |
| <b>Ile-de-France</b> | <b>287 321</b>              | <b>256 502</b>                    | <b>2 729 126</b>                            | <b>1 411 543 563</b>      |

Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 1<sup>er</sup> juin 2020, s'arrêtant aux données du 31 mai 2020.

Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai 2020 plus de 287 000 demandes d'activité partielle (DAP) ont été enregistrées par la Direccte d'Île-de-France soit plus de 20% des demandes françaises, avec un pic des enregistrements au cours de la semaine du 30 mars (près de 15 000 demandes par jour). Plus de 256 500 établissements sont concernés soit plus de 60% des établissements franciliens du secteur privé. Paris, avec plus de 100 000 demandes et 90 000 établissements concernés, concentre 35% des DAP et des établissements.

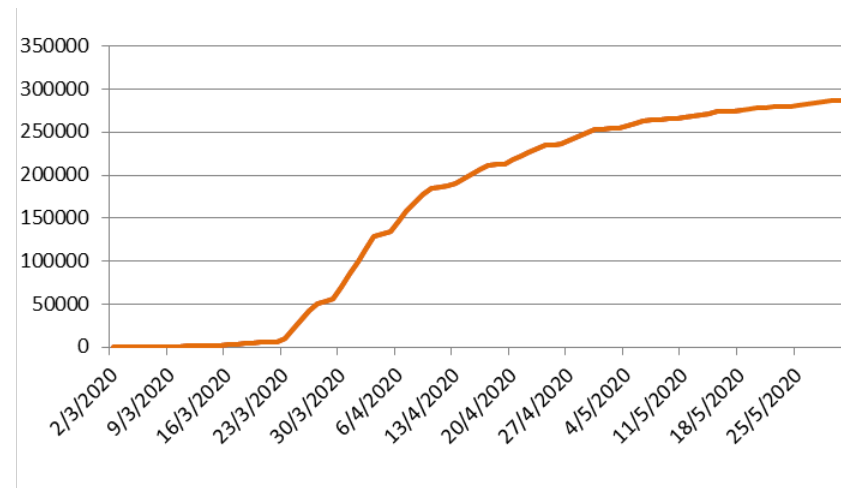
Au 31 mai, le nombre de salariés potentiellement couverts par les demandes d'autorisation préalable atteint plus de 2,7 millions soit plus de 56% des salariés d'Île-de-France<sup>1</sup>.

Ce sont les entreprises de moins de 20 salariés mais aussi les plus de 1 000 salariés qui ont obtenu les volumes d'heures autorisés les plus importants.

<sup>1</sup> rapport entre le nombre de salariés concernés par une demande d'activité partielle et le nombre de salariés au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 selon l'URSSAF.

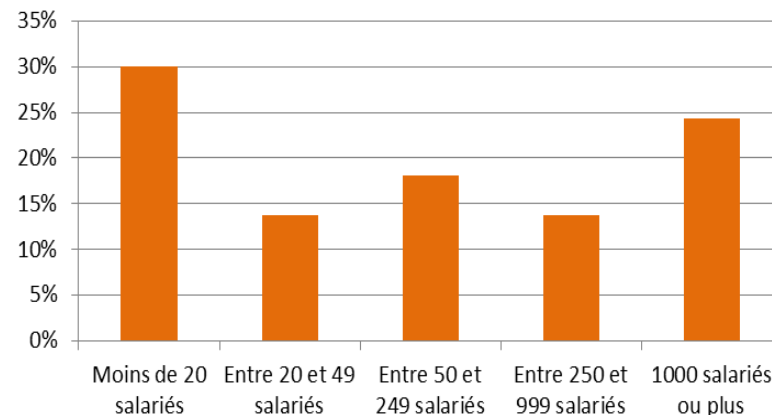
## Activité partielle

Évolution du nombre de demandes d'activité partielle déposées, tous motifs confondus, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020



Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 1<sup>er</sup> juin 2020, s'arrêtant aux données du 31 mai 2020.

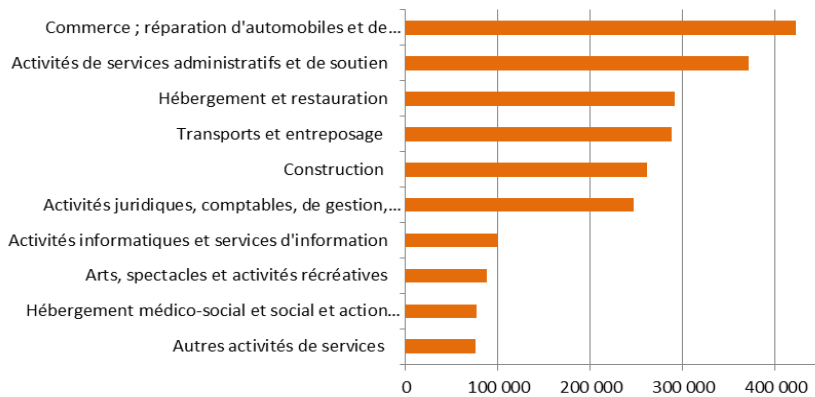
### Répartition du volume d'heures d'activité partielle, par taille d'entreprise



Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 1<sup>er</sup> juin 2020, s'arrêtant aux données du 31 mai 2020.

# L'activité partielle depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020

Les 10 secteurs d'activités les plus représentés en volume d'heures demandées



Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 1<sup>er</sup> juin 2020, s'arrêtant aux données du 31 mai 2020.

Cinq secteurs d'activité concentrent près des 2/3 du nombre d'heures demandées : le commerce (16%), l'hébergement-restauration (15%), les activités de services administratifs et de soutien (12%), la construction (11%) et le transport-entreposage (10%).

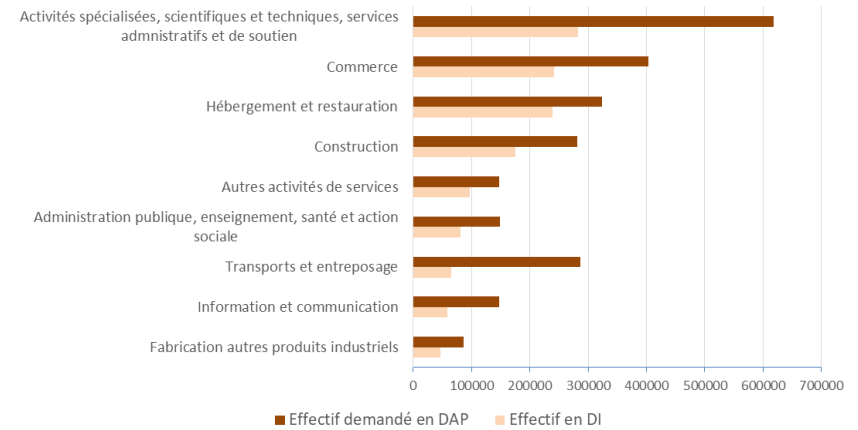
Si l'on analyse le « taux de recours », en rapportant le nombre de salariés couverts par les demandes d'autorisations préalables et le nombre de salariés selon l'Urssaf, ce sont les activités des arts et spectacle qui enregistrent au 31 mai le recours le plus important (94%), suivies de l'hébergement-restauration (87%) et de la construction (80%).

Au 31 mai 2020, au titre du mois de mars, des demandes d'indemnisation (DI) ont été déposées pour 1,4 million de salariés par 224 000 établissements (soit plus de 198 000 DI). Ainsi, sur les 2,6 millions de salariés susceptibles d'être placés en activité partielle au mois de mars, seuls 52 % de ces salariés ont effectivement été placés en activité partielle ce mois-là (sur la base des demandes d'indemnisation déposées au 31 mai).

Dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, parmi les 618 000 salariés couverts par une autorisation pour le mois de mars, au 31 mai, 282 000 ont fait l'objet d'une demande d'indemnisation.

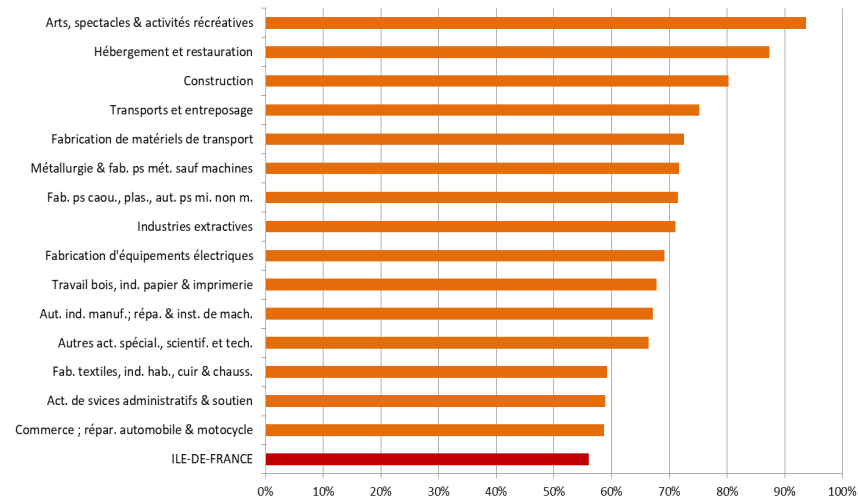
## Activité partielle

Nombre de salariés concernés par des demandes préalable d'activité partielle (DAP) et des demandes d'indemnisation (DI) portant sur mars, par principaux secteurs \*



Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 1<sup>er</sup> juin 2020, s'arrêtant aux données du 31 mai 2020.  
\* Parmi les DI portant sur le mois de mars 2020, celles prises en compte dans cette figure sont celles dont la DAP a été déposée à partir du 1<sup>er</sup> mars 2020.

"Taux de recours" les plus importants par secteur d'activité (rapport entre le nombre de salariés concernés par une demande d'activité partielle et le nombre de salariés au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 selon l'URSSAF)



Sources : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART 1<sup>er</sup> juin 2020, s'arrêtant aux données du 31 mai 2020 / URSSAF - ACOSS T4 2019